

DECRET N° 99-449 DU 17 SEPTEMBRE 1999
Chargeant Monsieur Joseph sourou ATTIN,
Ministre des Travaux Publics et des Transports
de l'intérim de Mr. Abdoulaye BIO TCHANE,
Ministre des Finances et de l'Economie
A compter du 19 septembre 1999.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
CHEF DU GOUVERNEMENT ,

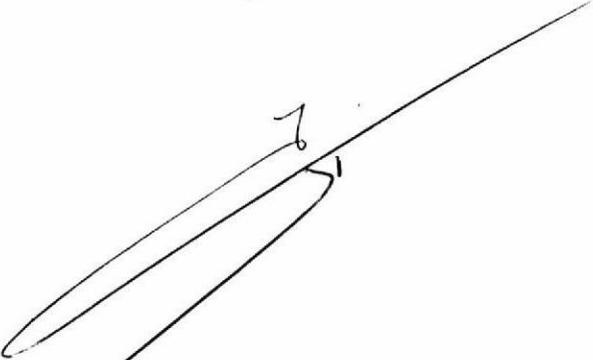
- VU : La Loi N° 90-032 du 11 Décembre 1990, portant Constitution de la République du Bénin
- VU : La Proclamation le 1^{er} Avril 1996 par la Cour Constitutionnelle des Résultats définitifs de l'élection Présidentielle du 18 Mars 1996 ;
- VU : Le Décret N° 99-309 du 22 Juin 1999, portant composition du Gouvernement ;

DECRETE

ARTICLE 1^{ER} : Pour compter du 19 septembre 1999, Monsieur Joseph Sourou ATTIN, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministre des Finances et de l'Economie pendant l'absence de Monsieur Abdoulaye BIO TCHANE.

ARTICLE 2 : Le présent Décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 17 Septembre 1999



Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 6 AN 4 CS 2 CES 2 HAAC 2 PM 4 MF 4 MENRS 4
MPREPE 4 - SGG 4 Autres Ministères 16 - Départements 6 - JORB 1.